

André Malraux, «[Intervention à l'Assemblée nationale, séance du 21 octobre 1960]», *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Assemblée nationale* [Paris], n° 70 AN, 22 octobre 1960, p. 2703, 2704-2705, 2708, 2708-2709.

André Malraux

Intervention à l'Assemblée nationale, séance du 21 octobre 1960

(Défense de l'action du ministère dans les domaines du théâtre et du cinéma)

Mesdames, Messieurs, j'ai à répondre à un très grand nombre de questions. D'abord à une question d'ensemble posée par l'honorable parlementaire, d'une grande gravité et à laquelle je répondrai comme il convient, à loisir; ensuite à d'innombrables questions auxquelles je répondrai par écrit, sauf pour les plus importantes, auxquelles je répondrai au passage.

Je ne suis d'accord avec à peu près aucune des informations qui viennent de vous être données.

Avec stupéfaction, j'ai entendu affirmer que le ministère des Finances était d'accord sur une détaxe relative aux théâtres privés, alors que je tente d'obtenir cette détaxe depuis près d'un an, alors que les entretiens entre mes services et ceux du ministère des Finances, entre M. le ministre des Finances et moi-même, sont d'une extrême précision. J'en possède des traces en ce qui concerne les services et le souvenir pour ce qui est des conversations avec M. Baumgartner.

Ce prétendu accord des Finances qui n'attendrait plus que le mien, alors que je suis demandeur, tout cela, j'ai le regret de le dire, me semble absolument chimérique.

Je crains qu'il ne soit pas plus exact de parler de cette promesse du ministère des Finances qu'il n'est exact de parler d'invention du mot «informel» par moi. Le mot «informel» existait des années avant l'exposition à laquelle vous pensez. Je ne l'ai pas inventé; je le regrette car il a fait fortune. (*Sourires.*) Mon goût pour l'art informel n'est ni plus grand ni moins grand que celui que j'éprouve pour n'importe quelle autre forme d'art.

Nous allons faire deux grandes expositions, l'une d'art informel, l'autre d'un des plus grands peintres figuratifs vivants. Je me permets de vous rappeler que j'ai écrit il y a trente ans le premier grand article sur Rouault qui n'est pas que je sache un artiste informel.

Tout ceci manque absolument de sérieux et j'ai eu le sentiment d'entendre l'admirable tirade de *Ruy Blas* que j'aurai plaisir à écouter dans quelques jours, comme vous-même, à la Comédie-Française. (*Sourires.*)

Pour parler sérieusement, je voudrais apporter à la question posée quelques nuances dont l'importance n'échappera pas à l'Assemblée. Je ne vois pour ma part rien de semblable à la crise généralisée dont elle suggère l'existence, mais seulement une crise particulière limitée à l'exploitation des salles. On vient de vous expliquer longuement le désastre du théâtre en France. Vraiment, Mesdames, Messieurs, qui, en France, a le sentiment que nous sommes depuis un an seulement en face d'un désastre du théâtre et spécialement des théâtres nationaux, à part l'honorable parlementaire auquel je répons ?

Précisons, en commençant par les théâtres nationaux. Là il ne peut être question d'aucune crise.

A la Comédie-Française, les recettes au 31 juillet 1960 font apparaître, par rapport au 31 juillet 1959, une plus-value de 20.076 nouveaux francs. Or, les recettes de 1959 étaient déjà supérieures à celles des années précédentes.

Au Théâtre de France, à un déficit d'environ 375.000 nouveaux francs – j'arrondis volontairement les chiffres – de l'exercice 1959, dû principalement à la fermeture du

théâtre pour la préparation du premier spectacle, s'est substitué, au 31 août 1960, un excédent de recettes de plus de 300.000 nouveaux francs.

Au Théâtre National Populaire, l'équilibre des recettes et des dépenses sera réalisé en fin d'année.

Enfin, à la Réunion des théâtres lyriques nationaux – Opéra et Opéra-Comique – les recettes attendues avaient été fixées à 5.700.000 nouveaux francs; les recettes réelles atteindront 6.250.000 nouveaux francs en fin d'année.

Quant à la production, c'est-à-dire aux représentations données par ces théâtres, voici ce qu'il en est :

Au cours des sept premiers mois de l'année, la Comédie-Française a joué 52 œuvres différentes, aussi bien à Paris qu'en province et dans neuf pays étrangers.

Le 4 novembre, la première représentation de *Ruy Blas* marquera le début des réalisations qu'auront permises les réformes apportées à ce théâtre et l'action de son nouvel administrateur.

Le Théâtre de France, de septembre 1959 à la fin d'août 1960, a donné 169 représentations en France, au Japon, en Israël, en Grèce et en Yougoslavie; une série de matinées culturelles ainsi que des concerts de qualité incontestée.

Le Théâtre National Populaire a joué à Paris et en banlieue un répertoire enrichi et a donné 122 représentations en province et à l'étranger, en Belgique, en Suisse, en Autriche, en Italie et en Argentine.

Quant à la Réunion des théâtres lyriques nationaux, continuant sa tradition de grandes créations comme *Les Indes galantes*, elle a montré notamment *Carmen* et *La Tosca* et appelé à Paris des artistes lyriques mondialement admirés. Il semble qu'on lui en fasse grief; soit ! Elle commencera ce soir, avec le *Roi David*, à donner l'hospitalité aux meilleures créations de nos théâtres de province.

Un répertoire de créations modernes a commencé, à l'Opéra-Comique, avec *Les Adieux* de Landowski, *Vol de nuit*, de Dallapiccola, deux œuvres qui, parmi d'autres activités, marquent le début d'un renouveau salle Favart.

Examinons maintenant la situation financière de ces théâtres.

Malgré l'augmentation des recettes dont j'ai fait état, elle a été lourdement affectée par un accroissement important des dépenses de personnel. Celles-ci, on vous l'a dit, représentent de 75 à 85 % des dépenses totales. Les augmentations de salaires consenties à partir du 1^{er} janvier 1960 entraînent automatiquement une augmentation correspondante des subventions, étant donné que, dans l'économie présente, le principe d'une augmentation implique le dégagement, sur le budget de l'Etat, des crédits nécessaires à son financement. Les décrets des 25 juillet et 17 août 1960 ont donc ouvert aux théâtres nationaux un crédit supplémentaire de 2.130.000 nouveaux francs, dont une part seulement provenait de crédits nouveaux, l'autre part étant financée par des crédits prélevés sur d'autres chapitres.

Les centres dramatiques ne semblent pas d'avantage en état de crise.

Outre les six centres qui font rayonner leurs tournées dans les régions environnant Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse, Aix-en-Provence, Rennes et Tourcoing, un certain nombre de troupes, dont l'implantation s'est affirmée en province, ont reçu l'assistance des pouvoirs publics. Deux troupes dramatiques stables jouent quotidiennement, l'une à Villeurbanne, l'autre à Marseille : quatre troupes permanentes jouent dans des localités moins importantes autour de Beaune, Nantes, Strasbourg et Châteauroux; une s'organise autour de Verneuil, une autre à Bourges, une autre à Grenoble; une troupe populaire tourne dans le Nord en liaison avec le Centre dramatique; quatre troupes scolaires se partagent la province; une troupe classique joue toutes les semaines par abonnement à Lyon.

A ces 21 troupes s'ajoutent encore celles qui se consacrent particulièrement à cette province déshéritée qu'est la banlieue parisienne, ainsi que les travaux d'une dizaine de jeunes compagnies.

Ce vaste mouvement de décentralisation lancé depuis de longues années, dont le succès s'est peu à peu affirmé et pour lequel des efforts de plus en plus importants et de plus en plus nécessaires sont consentis par l'Etat et à un degré moindre par les municipalités, a rassemblé un nouveau public.

Et le succès obtenu cette année par les représentations, données pour la première fois dans les théâtres nationaux par plusieurs centres dramatiques, montre que l'effort théâtral suscité par l'Etat en province a conquis ses titres de gloire.

Il convient cependant d'insister sur ce que la plupart des municipalités paraissent plus attachées à leurs théâtres lyriques qu'à leurs activités dramatiques.

Sans doute l'effort considérable de certaines grandes villes en faveur de leurs théâtres lyriques doit-il être encouragé; dès l'exercice 1960, les crédits prévus à cette fin ont été augmentés de 330.000 NF, et un vaste mouvement de création d'œuvres lyriques modernes a été encouragé par l'Etat. Pour la première fois cette année, une œuvre créée en province est jouée, ce soir, dans ses décors et ses costumes à l'Opéra de Paris, affirmant ainsi la qualité particulière des réalisations accomplies.

Je dois pourtant constater que c'est dans le secteur du théâtre lyrique de province que le mot «crise» employé par l'honorable parlementaire paraît trouver sa plus exacte application.

J'en viens aux théâtres privés.

Je dois vous rappeler d'abord que l'administration ne dispose pas des moyens d'être informée avec précision sur la situation des théâtres privés de Paris, auxquels des subventions sont accordées, en principe pour un spectacle. A notre connaissance, les recettes des théâtres de Paris pour la première semaine d'octobre se seraient élevées, en 1958, à 717.205 NF; en 1959, à 1.349.000 NF; en 1960, à 1.410.000 NF.

Si ces chiffres peuvent être contestés, la progression annuelle qu'ils traduisent est certaine, bien que Paris compte beaucoup plus de théâtres privés que New York et Londres...

Il n'en est pas moins assuré que si les théâtres parisiens se heurtent à maints obstacles qui ne sont en rien du domaine de l'Etat, ils supportent par ailleurs la charge d'un régime fiscal très lourd et dont le sens ancien ne correspond peut-être plus aux exigences actuelles de l'économie.

On sait que les théâtres sont assujettis d'une part à un taux majoré de la taxe locale – 8,50 % au lieu de 2,75 % – et d'autre part à l'impôt local sur les spectacles – on

vous l'a dit et c'est exact. En outre, en raison du montant élevé de certains cachets d'artistes, l'impôt sur les salaires les frappe plus lourdement que pour beaucoup d'autres employeurs.

Ces différents problèmes doivent faire l'objet d'aménagements particuliers dans le cadre de la réforme fiscale.

Pourtant, même une fiscalité moins lourde ne délivrera pas les théâtres privés parisiens de graves difficultés financières, car celles-ci tiennent principalement à ce qu'une trésorerie constamment tendue ne leur permet pas de fonder leur exploitation sur plusieurs spectacles et fait dépendre toutes leurs activités du succès ou de l'insuccès d'un soir de générale.

Il est évident que les moyens budgétaires ordinaires ne permettent pas d'apporter un remède efficace à cette situation particulière. Il ne m'apparaît pas d'ailleurs souhaitable que l'Etat soit l'unique dispensateur de secours dispersés, particuliers, non coordonnés et en définitive peu efficaces. Dans ce domaine, où la normalisation est nécessaire, un système général de soutien, dont les critères seraient applicables non plus à des séries de cas particuliers, mais à un ensemble, est actuellement à l'étude. Il devrait permettre, en partie, d'apporter non plus un remède à une crise qui restera endémique tant que la nature même des conditions d'exploitation des théâtres parisiens ne sera pas modifiée, mais de transformer ces conditions elles-mêmes, et notamment, d'amorcer un système de crédit à la production théâtrale.

Puisque vous avez, Monsieur Boutard, écarté le problème du cinéma, pour l'évoquer lors de la discussion budgétaire, je l'écarterai, moi aussi, de ma réponse. Je reprendrai cependant au passage quelques-unes de vos questions.

Je répète, en ce qui concerne le problème de la détaxe, que je suis en plein accord avec vous sur ce qui est souhaitable et sur ce qui est souhaité, mais en désaccord formel sur ce qui s'est passé.

En ce qui concerne la Comédie-Française, croyez-vous donc que je ne sois pas de votre avis ? Croyez-vous qu'il soit facile de régler ces questions ? Pourquoi me dites-

vous que les feux sont si bas ? Pourquoi ignorez-vous, au moment de monter à la tribune, que précisément je viens de les doubler ?

Vous parlez des acteurs qui ont quitté la Comédie-Française ? mais depuis que j'en ai la charge un seul l'a quittée. Quant aux autres, Dieu sait si l'on nous avait annoncé, de même qu'on nous annonçait qu'il ne se ferait plus un seul film en France, que tous les acteurs quitteraient la Comédie-Française ! Ils y sont encore et, me semble-t-il, assez bien.

Vous me dites qu'il faudrait mettre davantage la Comédie-Française au service de la télévision. C'est ce que nous faisons présentement. Vous dites qu'il faudrait réaliser des films, mais on en fait trois, précisément en s'aidant du fonds de développement, et si l'on n'en fait pas encore d'autres, c'est parce que les premiers n'étaient pas suffisamment bons.

Vous dites que l'U.G.C. pourrait le faire; mais non, elle ne le pourrait pas. L'U.G.C. est dans l'état actuel des choses hors d'état de faire réellement ce que vous souhaitez et ce que je souhaite.

En ce moment même, un travail extrêmement minutieux est fait pour savoir comment la réorganisation de l'U.G.C. sera possible, et vous n'ignorez pas, personne n'ignore, que j'ai défendu l'U.G.C. et préservé son avenir. Il faut avoir une U.G.C. réorganisée, véritablement efficace et susceptible de faire de très bons films parce qu'elle aura enfin de bons metteurs en scène et disposera – vous avez raison – de bons acteurs avec la troupe de la Comédie-Française.

Reste à traiter la question de la commission supérieure du cinéma, que vous aviez notée en souhaitant avoir une réponse.

Le conseil supérieur n'a pas actuellement d'activité. Il convient d'attendre la réorganisation du Centre national du cinéma en Direction générale pour lui donner une vie nouvelle à l'intérieur de ce nouveau système qui tiendrait compte de l'existence de la commission consultative qui, elle, fonctionne actuellement.

Je voudrais revenir sur un point de détail qui n'est pas sans importance, à propos de l'aide apportée à certaines représentations du Théâtre de France.

Nous avons dans notre budget un article qui permet d'aider les groupements sociaux du théâtre. Ces achats de places ne se font que dans une proportion extrêmement réduite car si vous aviez ajouté les chiffres, vous verriez que nous favorisons trop peu de groupements culturels en accordant pour certains spectacles classiques des places gratuites pour les élèves des écoles.

Les tarifs spéciaux consentis pour les groupements culturels d'adultes ne dispensent pas de tout achat de place, et tous les théâtres nationaux ont des tarifs culturels spéciaux.

J'en ai terminé avec les questions de détail, et d'ailleurs avec l'ensemble.

Monsieur Boutard, vous appartenez au parti socialiste : je souhaite que le ministre qui me succédera fasse, pour ce à quoi tient le parti socialiste, c'est-à-dire pour les gens de ce pays, qui, nés pauvres, n'avaient aucune possibilité d'accéder à ce qui était réservé aux riches, ce que j'ai tenté et, si vous me permettez cette observation, ne réussisse pas plus mal que moi. (*Applaudissements.*)

.....

Je vous remercie, en effet, Monsieur Boutard.

Je répondrai d'abord à M. Grenier, pouvant le faire rapidement, mais je devrai répondre sur le fond à M. Beauguitte, puisque maintenant la question du cinéma est posée.

M. Grenier a posé un certain nombre de questions qui m'intéressent toutes. Je constate qu'il en connaît quelques-unes mieux que moi. Aussi ai-je l'intention d'étudier son texte, en particulier sur la question des cinémas de villages, qui m'a paru très intéressante.

Je voudrais reprendre les points énumérés.

M. Grenier souhaite tout d'abord la reconduction de la loi d'aide. Nous le savions. Ce n'est pas la position du Gouvernement. Il le sait aussi. Le problème me semble pour l'instant terminé, au moins quant à la discussion d'aujourd'hui.

En ce qui concerne l'allégement fiscal, M. Grenier a dit : «Vous n'avez pas encore réussi». C'est vrai.

.....

Vous savez, six mois ce n'est pas beaucoup, s'agissant d'un problème comme celui-là. Si je réussis en un an, je serai bien content.

Enfin, l'aide à l'exploitation. C'est le seul point sur lequel je marquerai un désaccord tout à fait précis. L'aide à l'exploitation a été supprimée aussi, Monsieur Grenier, pour ceux que vous appelez «les gros»; il n'y a eu aucune aide à l'exploitation, sauf au contraire, pour les «petits», des possibilités de crédit.

.....

C'est un autre état du problème.

Je réponds maintenant à M. Beauguitte.

Tout d'abord, j'ai pris bonne note de sa remarque sur les programmes et le journal de l'Opéra. Elle avait attiré déjà notre attention et celle de la Cour des comptes. Je pense qu'elle recevra de ma part une solution extrêmement proche.

Pour le fond, il est très vrai qu'il n'y a, à mes yeux, aucune commune mesure entre une crise du théâtre – qui me paraît chimérique, sauf lorsqu'il s'agit de problèmes particuliers de théâtres privés, problèmes qui peuvent et doivent être résolus fiscalement, mais qui sont tout de même très limités si l'on pense au nombre des théâtres parisiens – et le problème du cinéma, dont vous avez dit avec les différents orateurs qu'il était un problème grave, et qui d'ailleurs, vous ne l'ignorez pas, ne touche pas que la France. C'est, bien entendu, beaucoup plus sérieux.

Pourtant, dans ce domaine, distinguons d'abord entre la production et l'exploitation.

En 1958, il a été produit 126 films de long métrage, dont 51 en coproduction; en 1959, 133, dont 65 en coproduction; en 1960, ce nombre atteint 160. Par rapport à 1958, la production des films de long métrage se trouvera ainsi accrue de 20 %.

Il n'y a donc pas de crise dans la production cinématographique.

L'examen des chiffres concernant l'activité de l'exploitation fait apparaître une situation plus complexe.

Si les recettes, qui étaient de 54.800 millions d'anciens francs en 1957, sont passées à 59 milliards environ en 1958 et se sont maintenues en 1959 pour être estimées à 61 milliards en 1960, la fréquentation des salles est en diminution.

Le nombre des spectateurs, de 411 millions en 1957, n'est plus que de 353 millions en 1959. La baisse de recettes qui aurait dû résulter de la diminution de la fréquentation s'est trouvée compensée par une majoration du prix moyen des places qui, de 153 francs, en 1957, est passé à 168 francs en 1960.

Si la production progresse quantitativement et se maintient qualitativement, les conditions générales de son exploitation deviennent donc plus difficiles.

Cette situation n'avait pas échappé à l'attention des pouvoirs publics qui ont arrêté et mis en application diverses dispositions qu'il convient de rappeler.

Le décret du 16 juin 1959, relatif au soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique, maintient au profit de la production un régime de subventions comparable à celui du fonds de développement de l'industrie cinématographique dans son fonctionnement, mais réduit quant à son importance.

La diminution progressive des taux de calcul de ces subventions pendant les huit années prévues par le décret est en effet nécessaire pour ramener l'économie cinématographique au plan du droit commun, en évitant les fluctuations trop brutales.

Ici, je répondrai de nouveau à M. Grenier. Il connaît la réponse : Tout le problème de la loi d'aide était, bien entendu, dans la naissance du Marché commun.

Ce retour au droit commun répond à la fois aux principes d'une économie libérale et aux nécessités de la situation internationale, notamment aux exigences du traité de Rome. C'est précisément l'une des préoccupations du Gouvernement que d'assurer les transitions destinées à introduire l'industrie cinématographique dans le cadre institutionnel européen.

L'ensemble des problèmes posés par la libération de plus en plus grande des échanges cinématographiques, par le développement des coproductions bilatérales ou multilatérales, par l'harmonisation des régimes de crédit et des systèmes juridiques de garanties, font l'objet des études de notre administration et de contacts permanents avec les autorités compétentes des pays tiers.

D'autre part, sur le plan culturel, l'action des pouvoirs publics met à profit les moyens prévus par le décret du 16 juin 1959 pour le développement d'une production cinématographique de qualité.

Les avances consenties aux producteurs sur les recettes de leurs films, soit lorsque la réalisation en est terminée, soit lorsqu'elle présente un intérêt particulier, constituent l'élément principal du soutien de l'Etat.

Ce système, qui commence à porter ses fruits et qui doit poursuivre son développement, se montre dès maintenant compatible avec les exigences internationales évoquées plus haut.

Quant à l'exploitation, s'il a pu lui paraître pénible de ne plus bénéficier du fonds de développement de l'industrie cinématographique, il convient d'observer, d'une part, qu'au 1^{er} janvier dernier un aménagement important des dispositions relatives au droit de timbre a entraîné pour elle un allègement de la charge fiscale, et, d'autre part, que depuis le 1^{er} juillet une fraction de l'ancienne taxe additionnelle au prix des places se trouve réintégrée dans la recette commerciale des films.

De plus, le régime de soutien financier de l'Etat s'est préoccupé du sort des salles les plus modestes, puisqu'il admet des salles dont la moyenne hebdomadaire des entrées est inférieure à 2.000 au bénéfice des prêts du fonds de développement économique et social.

D'une façon plus générale, l'attention des pouvoirs publics s'est portée sur la fiscalité qui grève l'ensemble des spectacles cinématographiques.

Le caractère particulièrement lourd de cette fiscalité est parfaitement connu et des études sont actuellement en cours entre le ministère de tutelle du cinéma et le ministère

des Finances et des Affaires économiques pour permettre au plus tôt un allègement de cette charge.

Je l'ai dit, je regrette que les résultats ne soient pas acquis. Mais les pourparlers sont poursuivis et se poursuivront.

En outre, au cours de l'été dernier, l'administration a exercé une importante action d'arbitrage entre les diverses branches professionnelles aux fins de faire accepter par chacune d'elles un protocole qui permette à l'exploitation de trouver sur les recettes des films une compensation à ce qu'elle considère comme un manque à gagner, apporté par le changement du régime d'aide au cinéma.

Cet accord de compensation professionnel, valable pour six mois, soit jusqu'au 31 décembre prochain, doit permettre de maintenir l'équilibre financier de l'exploitation en attendant que soient obtenus les aménagements du régime fiscal.

C'est à la réalisation de ces aménagements qu'est subordonnée la conclusion des études qui ont été entreprises par ailleurs par l'administration, pour simplifier enfin le bordereau des déclarations de recettes.

La complexité de ce bordereau ne faisait que traduire, soit des dispositions législatives, soit des réglementations professionnelles. La modification de ces réglementations entraînerait *ipso facto* la simplification du bordereau, qui ne peut être obtenue par d'autres moyens.

Enfin, divers aménagements ont été apportés dans le courant de l'été dernier, au régime des prix des places dans les théâtres cinématographiques.

La liberté des prix a été laissée à des salles de grande exclusivité; les autres salles ont été amenées soit à aligner leurs prix sur ceux pratiqués au cours du mois de septembre 1957, majorés au maximum de 25 %, soit à pratiquer une baisse de prix forfaitaire à l'occasion d'une ou plusieurs séances hebdomadaires, sous la réserve qu'au cours des séances normales les prix ne devront pas être supérieurs à ceux en vigueur durant la première quinzaine de mars 1960.

Voilà pour l'essentiel. Pour les points de détail, j'en retiendrai seulement quelques-uns.

Tout d'abord, n'oublions pas que cette désaffection du public, vous le savez tous, Mesdames, Messieurs, n'est pas particulière à la France. Les résultats obtenus ici ne sont tout de même pas si mauvais qu'on semble le dire. Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, malgré une fiscalité plus légère qu'en France, vous l'avez tous souligné, 50 % des salles ont été supprimées. En France, le nombre des salles qui ont disparu est relativement bas puisqu'on nous donne le chiffre de trente environ.

Le fait que les films français soient produits pour l'exportation est en partie réel, mais en partie seulement. Le succès du film pornographique est un leurre. Le vrai film français pour l'étranger, ce n'est pas le film pornographique – dont l'Etat a d'ailleurs la possibilité d'interdire l'exportation – le film français à succès à l'étranger, dis-je, c'est *Austerlitz*. Indépendamment de ces films de prestige, l'amortissement des films en France seule irait à l'encontre du Marché commun et de l'expansion économique générale. Se limiter à nos seules frontières, c'est faire moins de films avec moins d'argent et faire ainsi vivre moins de personnes.

Vous avez parlé, Monsieur Beauguitte, de cinq salles de votre région, dont une seule pourrait survivre.

Ni vous ni moi ne pouvons ressusciter les morts mais sur les 5.800 salles de France il en est sans doute quelques-unes que des causes profondes comme la télévision pourraient contraindre à fermer. Pour les autres, vous savez que les remèdes ne sont pas du domaine du seul Etat.

Je suis pourtant avec vous persuadé que la réforme de la fiscalité est l'un des remèdes au pouvoir de l'Etat, mais je vous redis que nous nous y emploierons avec vous. Nous sommes convaincus de la trop grande lourdeur de cette fiscalité. Tous les professionnels de l'industrie connaissent nos efforts en ce sens. Cela n'est pas du domaine de la loi de finances, mais du domaine de la réforme fiscale, tant sur le plan national que sur le plan local.

J'en ai terminé. En somme, beaucoup des objections qui m'ont été présentées me semblent valables et je désire en tenir le plus grand compte. Il advient que le parlementaire qui présente ces objections ne connaît pas toujours les obstacles que nous

avons rencontrés lorsque nous avons proposé nous-mêmes une position très proche de la sienne.

Néanmoins, il est extrêmement important que nos efforts aient été compris et que ce soit dans cette direction que ceux qui viennent d'intervenir souhaitent voir s'engager le ministère de Tutelle du cinéma.

Je vous en remercie. Nous ne pouvons réussir dans ce domaine qu'à la condition que le Parlement et le Gouvernement soient également conscients de la crise qui, en effet, s'annonce et qu'ils s'efforcent de la surmonter solidairement. (*Applaudissements.*)